

Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)
EPCI de 20 à 40 000 habitants à fiscalité propre

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015
Lieu : Salle des conférences de la Mairie de La Réole

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 15/10/2015

L'an deux mille quinze, le quinze octobre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire ordinaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à LA REOLE (salle des conférences de la Mairie), sous la présidence de M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Date de la convocation : 8 octobre 2015

Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2015

Nombre de membres en exercice : 53

42 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Serge ISSARD, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Christian BOUIN, M. Jean-Louis SAUMON, M. Bastien MERCIER, M. Jean-Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Michèle BRUJERE, Mme Florence BERGADIEU, Mme Graziella CHIAPPA, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, Mme Laure JORDAN, Mme Aline MARTIN, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, Mme Patricia BROUSSE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Christian MALANDIT-SALLAUD, Mme Virginie CHIOETTO, M. Philippe MOUTE, M. Patrick MONTO.

* * *

2 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS (Maire de Gironde-sur Dropt), titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (élue de Gironde-sur Dropt), Mme Marie CHINZI, élue de Monséguir, titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (Maire de Monséguir).

* * *

3 suppléants votants : M. Bernard VINCENTE (pour M. Gilles JAUTARD, Maire de Blaignac, excusé), M. Stéphane DARRIET (pour M. Claude COURREGES, Maire de Brannens, excusé), M. Pierre LANOIRE (pour M. Michel NOFFRAY, Maire de Puybarban, excusé).

* * *

3 titulaires excusés mais non suppléés : M. Philippe DEBIEF, M. Eric DUCHAMPS, M. François MERVEILLEAU.

* * *

3 titulaires non excusés et non suppléés : Mme Christine CABOS, Mme Solange MENIVAL, M. Thierry KADDOUCH.

* * *

4 suppléants présents non votants : M. Jean-Michel MASCOTTO, M. Gianello SCARABELLO, M. Gérard GAY, Mme Mireille GRIMALDI.

* * *

Président de séance : M. Bernard CASTAGNET, Président en exercice.

Secrétaire de séance : M. Mario COVOLAN, élu de La Réole.

* * *

Votants : 47

Les élus ayant été dûment convoqués, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi 15 octobre 2015 en la salle des conférences de la Mairie de La Réole.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice.

Le Maire de La Réole reçoit les élus, leur souhaite la bienvenue et invite l'assemblée à la cérémonie d'ouverture à la Foire de La Réole le samedi 30 octobre à 10h et à l'inauguration de l'orgue de La Réole le samedi 14 novembre à 17 heures.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, M. Mario COVOLAN, élu de la Ville de La Réole.

Adoption du PV de la séance précédente à l'unanimité des votants, sans remarque ni demande de modification.

Le Président profite de l'ouverture de séance pour présenter Mme Anne-Laurence GEFFROY-TOULLEC, nouvelle DGA en charge de Finances et de la Comptabilité et Moyens Généraux, remplaçante de Bernadette JAUTARD, appelée à partir en retraite au 1^{er} novembre prochain.

Les points sont ensuite étudiés dans leur ordre d'inscription à l'ordre du jour.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation de la définition de l'intérêt communautaire affecté aux compétences exercées par la CdC de par ses statuts : suite aux avis des Bureaux des Maires du 1^{er} octobre et du 7 octobre, suite à l'envoi de différents documents (notes de synthèse et propositions) à l'ensemble des communes membres, suite aux travaux des différentes commissions et aux débats ayant eu lieu sur le sujet en bureau exécutif et en bureau des Maires, il convient désormais d'adopter la rédaction définitive de l'intérêt communautaire attaché aux compétences que nous exerçons depuis le 1^{er} janvier 2014 et la fusion de nos EPCI ; est joint en annexe du présent envoi du dossier du conseil communautaire un document complet reprenant l'ensemble des propositions de rédaction (cf. pièce jointe).

Le Président rappelle le contexte réglementaire, le délai d'adoption de la définition de cet intérêt communautaire et remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document.

Le Président rappelle que la Sous-Préfecture nous a formulé des remarques sur la forme et sur le fond sur la version du document reçu par les élus dans le dossier de convocation du conseil communautaire.

Il passe la parole au DGS afin de présenter les remarques de forme qui ont été formulé par le contrôle de légalité et qui sont proposés à l'adoption de ce soir (modifications du document reçu). Pas de remarque de la salle, pas de demande de modification. Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des votants.

Les modifications sur le fond sont ensuite présentées par le Président, par chacun des VP concernés et/ou le président de commission concerné :

- Question des « chemins de randonnée » : le Président rappelle que cette compétence est à ce jour exercée de manière territorialisée (uniquement sur les communes de l'ex-Aurossais) et qu'elle n'est pas exercée sur les communes de l'ex-Réolais et des communes du Monségurais, il recueille donc un avis des communes éventuellement concernées par ce nouveau transfert (qui serait la conséquence de l'harmonisation de cette compétence) // le VP (P. Monto) rappelle que l'on ne dispose pas d'information de la part du Département sur la refonte du schéma départemental et qu'aujourd'hui la commission voirie ne s'est pas penchée en détails sur cette compétence et sur un niveau de service rendu (ex. : 3 passages sur l'ex-Aurossais) // Aline MARTIN demande le linéaire concerné (la réponse sera apportée ultérieurement) // le Président propose de retirer cette mention dans la définition de l'intérêt communautaire ce soir mais d'y revenir dans un prochain conseil communautaire // F. Zaghet rappelle que c'est un sujet touristique d'importance et qu'un éventuel « abandon » de cette compétence par la CdC amènerait à revoir de manière positive pour les communes concernées leurs attributions de compensation (AC) ;
- Question de la voirie (nouvelles voies transférées) : le Président rappelle le contexte et les étapes de la discussion autour de cette compétence, il donne lecture de la définition de la compétence avant de donner la

parole au VP concerné pour la question de la liste des voies transférées // le Président rappelle que le choix retenu est celui d'un transfert uniquement des voies de catégorie 4 et 5 (voies en bon état) mais que la possibilité d'un transfert des voies de catégorie 3 avait été évoqué en Bureau des Maires // Joël DOUX indique que la commune de Montagoudin ne souhaite pas actuellement transférer de voies, préfère prendre en charge les travaux de remise à niveau avant de transférer ultérieurement ces voies (de catégorie 3 aujourd'hui) // P. Monto indique que finalement aucune commune ne souhaite transférer (avec une AC majorée pendant 2 à 3 ans) de voies de catégorie 3 // le Maire de Fontet rappelle qu'il a sollicité le transfert de voies en catégorie 3 mais que considérant qu'il représente la seule commune concernée ce soir dans ce cas, il renonce à ce transfert mais indique qu'il regrette profondément la « pollution » du débat par la question du coût du transfert alors que la question de la pertinence du transfert (en termes d'aménagement du territoire) aurait été préférable, il insiste pour dire qu'il est dommageable pour le territoire que le débat ait tourné uniquement autour de cette question des AC et du « coût » supposé du transfert et que cette « pollution » du débat a amené à gérer dans l'urgence et pas dans la sérénité des arbitrages difficiles (critères de classement, montant estimé des travaux, liste des voies, etc.) // P. Monto se félicite lui de l'effort fait par les communes du Réolais pour acter de nouveaux transferts (malgré une histoire difficile autour de cette compétence) et se félicite du débat malgré ses rebondissements et soubresauts jusqu'à quelques heures du conseil communautaire de ce soir (...) // le Président rappelle son souhait de remettre sur l'ouvrage dans les années à venir cette compétence afin d'avancer vers plus de transfert de voies structurantes pour le territoire mais il rappelle que le débat doit aussi tenir compte, pour les communes, du contexte budgétaire et des difficultés actuelles ;

- Question des « équipements sportifs » : le Président donne lecture de la définition de notre politique sportive et donne la parole à JL Saumon pour la lecture de la proposition de rédaction alternative de l'intérêt communautaire lié aux équipements sportifs // Le Maire de Fontet demande à ce que la notion de « sport pour tous » puisse être réintroduite par le biais d'une mention d'accès de « tous les publics » // le Président rappelle que cette mention figurait dans la première mouture mais a été retiré suite aux remarques de la Sous-Préfecture // les élus s'accordent sur le fait de réintroduire cette notion dans la définition de l'intérêt communautaire ;
- Question de la « lecture publique » : JL Saumon (VP en charge) donne lecture in extenso de la définition de l'intérêt communautaire ainsi que de l'annexe concernée avec la liste des équipements (liste des communes concernées par les transferts) // G. Alaminos (Maire de Noaillac) prend la parole pour indiquer que lors de la commission, le site de Noaillac serait en catégorie 2 (médiathèque de proximité) et que cette possibilité a été rejetée en Bureau des Maires (à Bourdelles) peu de temps avant le conseil communautaire // Aline MARTIN demande si des travaux sont envisagés dans les médiathèques de proximité et les points relais afin de les mettre à niveau, le VP lui répond que la dotation informatique et le fonctionnement de ces catégories seront en effet à la charge de la CdC mais que les investissements immobiliers ont déjà été faits par les communes et que les transferts de charge doivent compenser une part du coût de fonctionnement de ces équipements // le Président rappelle que les recettes émanent de nos partenaires financeurs mais aussi donc des communes par le biais de leurs AC ;
- Question de l'action sociale :

Il est à retenir que le Président et/ou les VP ont donné lecture au final, en séance, in extenso du projet de rédaction de la définition de l'intérêt communautaire. Les élus ont donc pu s'imprégner en détails de la rédaction proposée au vote.

Le document finalisé et adopté par le Conseil Communautaire est annexé au présent compte-rendu.

Adoption à l'unanimité moins deux abstentions (le Maire de Camiran, Bastien MERCIER, et le Maire de Fossès et Baleyssac, Michèle BRUJERE) des votants du conseil communautaire de cette définition de l'intérêt communautaire.

* * *

RESSOURCES HUMAINES

- Modifications au tableau des effectifs pour prononciation des avancements de grade 2015 (à l'ancienneté) : suppression des 5 postes concernés et création des 5 postes correspondants aux avancements de grade : conformément aux avis favorables du Bureau des Maires et du Comité Technique de la collectivité, il convient, afin de pouvoir prononcer les avancements de grade 2015, de supprimer 5 emplois permanents à temps plein de la collectivité et d'en créer 5 nouveaux (sur les grades d'avancement concernés) pour les agents concernés des services « Urbanisme et aménagement durable », « ALSH La Réole », « RELP », « Multi-accueil La Réole », « Multi-accueil Monséguur ».
- Adoption à l'unanimité.

* * *

ECONOMIE

- Autorisation de signer une convention de partenariat avec le club des entreprises du Réolais pour la prise en charge du poste d'animatrice du Club : Dans le cadre du partenariat qui nous lie au club des entreprises et en particulier sur le portage du poste d'animatrice du Club, il convient de d'autoriser le Président à signer une convention avec le Club afin d'acter le transfert du portage de ce poste en interne au Club et des conditions de la participation financières, technique et d'accompagnement de la CdC dans ce cadre.
- *Le VP en charge du dossier, F. Zaghet, rappelle les conditions de la convention pour le portage du poste d'animation du club par le club lui-même (et plus par la CdC) pour une possibilité de continuité de contrat aidé par l'Etat pour l'agent concerné // il rappelle que notre territoire compte 1200 entreprises de toutes tailles et de tout type d'activités et qu'une cinquantaine d'entre elles sont regroupées au sein du club des entreprises du Réolais // il indique l'importance pour notre territoire du dynamisme de ce club et insiste sur la qualité du partenariat qui nous unit.*
- Adoption à l'unanimité des votants moins l'abstention de Mme BRUJERE, Maire de Fosses et Baleyssac.

- Autorisation de signer la convention avec le Territoire Sud Gironde (regroupement des Pays HE2M, Rives de Garonne et CdC du Bazadais) pour l'utilisation des fonds « Cofinoga » (actions de développement économique) : Dans le cadre de la mission d'accompagnement du Territoire Sud Gironde (regroupement des Pays HE2M et RG avec CdC du Bazadais), il convient de délibérer afin d'autoriser le Président à signer une convention avec tous les partenaires du projet (et toutes les CdC impliquées) concernant les actions de développement économique portées par chacune des entités et les actions communes mises en œuvre dans le cadre de l'attribution des 40 000 euros de « fonds Cofinoga » à notre territoire (dont environ 5 000 euros pour notre CdC).
- *Le VP, F. Zaghet, rappelle l'historique de cette enveloppe allouée au territoire et le travail de répartition de cette enveloppe entre tous nos territoires // il indique à quoi sera allouée cette enveloppe et en particulier pour notre CdC à des actions de promotion de son action de développement économique.*
- Adoption à l'unanimité.

* * *

LECTURE PUBLIQUE

- Attribution du marché d'acquisition du mobilier pour la future médiathèque de Gironde-sur-Dropt : Suite aux commissions MAPA des 30 septembre et 8 octobre 2015, il s'agit d'attribuer les lots (qui seront prêts suite à la commission MAPA du 8 octobre) du marché d'acquisition du mobilier pour la future médiathèque de Gironde sur Dropt en vue de l'ouverture de cette dernière au public au premier trimestre 2016 (N.B. : réception du chantier avant réserves le 20 octobre prochain).
- *Le VP propose que sur le lot 1, la fourniture du mobilier soit allouée à l'entreprise DPC qui est la moins disante pour un montant d'environ 36 000 euros HT (voir délibération) // il propose que le lot 2 (mobilier de convivialité) ne soit pas attribué ce soir (comme proposé par la commission MAPA) et soit déclaré infructueux // il propose que le lot 3 (mobilier de bureau) soit alloué à l'entreprise DPC pour un montant de 14 662,77euros HT malgré un léger dépassement de l'estimation // il propose que le lot 4 (divers et électroménager) soit déclaré infructueux en l'état mais que les achats soient effectués auprès de la centrale d'achats UGAP (estimatif de 5 000 euros). Le VP indique qu'au final le total des attributions devrait être inférieur au total des estimations initiales.*
- Adoption à l'unanimité moins une voix contre de Mme Aline MARTIN (élue de la Réole).

* * *

URBANISME

- Autorisation de signature de la convention avec le CAUE (permanences et formations) : suite à l'avis favorable du Bureau des Maires du 1^{er} octobre 2015, il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention avec le CAUE concernant l'organisation de ses permanences sur le territoire ainsi que notre partenariat avec ce service, dans le cadre de notre compétence « urbanisme et aménagement durable », pour la formation de nos agents (permanences une fois par mois à La Réole, cotisation annuelle de 100 euros, déplacements sur les communes à la demande, élaborations de pré-projets architecturaux sur des projets locaux).
- *Le VP en charge, Pascal LAVERGNE, présente le projet de convention après une introduction sur les partenariats déjà existants entre la CdC, ses communes membres et le CAUE. Il rappelle le recentrage des permanences sur la*

seule ville de La Réole ainsi que les propositions d'accompagnement e de formation des élus et des agents.

- Adoption à l'unanimité.

* * *

SERVICES TECHNIQUES

- Délibération de programmation des travaux (montant et planning) de mise en accessibilité du bâtiment administratif d'Aillas : conformément à nos obligations réglementaires (identiques à celles des communes en la matière), il convient pour les bâtiments dont nous sommes nus propriétaires et dont nous assurons l'exploitation de délibérer, lorsqu'ils ne sont aux normes d'accessibilité handicapés, afin de fixer un programme pluriannuel de travaux (avec des montants indicatifs) afin de mettre aux normes ces bâtiments, la présente délibération concerne le bâtiment administratif d'Aillas (bureaux et services techniques) dont nous sommes propriétaires.
- *Patrick MONTO présente le diagnostic fait par notre prestataire extérieur sur le bâtiment administratif d'Aillas ainsi que sur l'atelier des services techniques (diagnostic toujours en attente sur le site de La Réole).*
- Adoption à l'unanimité.

* * *

SPORT

- Attribution du marché de travaux (14 lots) pour la future salle omnisports d'Auros : suite aux commissions MAPA des 9 et 30 septembre derniers, il s'agit d'attribuer les 14 lots du marché de travaux de la future salle omnisports d'Auros selon le tableau joint en annexe (cf. ci-dessous).
- *JL Saumon présente les propositions d'attribution de chacun des 14 lots du marché de travaux de la future salle omnisports d'Auros (voir tableau en annexe ci-jointe). Il donne le nom des entreprises (ainsi que leur lieu d'implantation) proposées à l'attribution avec les montants HT des offres de base avec les options retenues par la commission MAPA.*
- Adoption à l'unanimité moins une abstention (M. Christian BOUIN, Maire de Bourdelles, ayant quitté la séance et n'ayant pas participé au vote).

* * *

En l'absence de question diverse et en l'absence de demande d'intervention de la salle, la séance ordinaire du conseil communautaire est close en la forme accoutumée par le Président en exercice à vingt-trois heures.

Le Président invite ensuite les élus au verre de l'amitié.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A La Réole, le 15 octobre 2015,



M. Bernard CASTAGNET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud-Gironde

LOTS	NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHE
VRD réseaux divers	COLAS SUD OUEST	104 430,16
Fondations gros œuvre	JML	350 000,00
Ossatoires bois, façades menuiseries extérieures	SAS LAMECOL	542 810,00
Couverture étanchéité	AQUISOLE	109 568,73
Menuiseries intérieures	TCB	44 120,87
Serrureries	MALAMBIC	43 401,00
Plâtrerie isolation / faux plafond	SARL GETONNI	58 788,00
Revêtement sol souple	SOLS PRESTIGE 33	64 581,85
Carrelage faïence	SN ROUCHOU	40 520,08
) Peinture	MINER SA	33 672,61
l Chauffage ventilation plomberie sanitaire	BADIE	209 000,00
? électricité	ADEN ENERGIE	73 072,94
3 Ascenseur	THYSSEN KRUPP	18 750,00
l Équipements sportifs	URBA SPORT	31 324,20
TOTAL TRAVAUX		1 724 040,44